

Deuxième Forum de l'OMS sur la santé en Afrique

Praia, Cabo Verde

COMMUNIQUÉ

Du 26 au 28 mars 2019 s'est tenu à Praia, Cabo Verde, le deuxième Forum sur la santé en Afrique organisé conjointement par le Gouvernement de la République de Cabo Verde et le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Afrique. Cet événement faisait suite au tout premier Forum de l'OMS sur la santé en Afrique, qui s'est tenu en juin 2017 à Kigali (Rwanda) et au cours duquel l'engagement a été pris *de donner la priorité aux populations, de favoriser des synergies et la coordination et de rallier l'ensemble des parties prenantes à l'objectif qui consiste à atteindre la couverture sanitaire universelle, sans laisser personne de côté.*

Organisé sous le haut patronage de Son Excellence M. E. Jorge Carlos Almeida Fonseca, Président de la République de Cabo Verde, et du Premier ministre José Ulisses Correia e Silva, le Forum a réuni un large éventail de participants issus de divers horizons. On peut notamment citer de hauts responsables du Ministère de la santé et d'autres départements ministériels sectoriels, des parlementaires, des représentants d'organisations de la société civile et des jeunes, des représentants d'organes de presse, des institutions du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes.

Le thème retenu pour la deuxième édition du Forum était « Assurer la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire : l'Afrique que nous voulons voir ». Ce thème soulignait le rôle fondamental que joue la santé, tout comme l'importance d'assurer la sécurité sanitaire et la couverture sanitaire universelle en vue du développement durable du continent. Le Forum a aussi mis en relief la nécessité de nouer des partenariats stratégiques, de favoriser une collaboration efficace et la coordination des actions afin de mieux gérer, et de combler, les besoins sanitaires pressants et en constante évolution des populations africaines.

Les principaux axes thématiques abordés lors du Forum visaient à passer à la vitesse supérieure dans la réalisation de la couverture sanitaire universelle ; à optimiser les partenariats multisectoriels pour une collaboration efficace afin d'améliorer les résultats sanitaires ; à assurer la sécurité sanitaire ; et à promouvoir les innovations en vue de mettre en route la couverture sanitaire universelle.

Les principales recommandations ci-après ont été formulées lors du Forum.

Sur la nécessité de passer à la vitesse supérieure dans la réalisation de la couverture sanitaire, les États Membres devraient :

- généraliser la mise en œuvre de la stratégie relative à la couverture sanitaire universelle, en tant que moyen efficace de garantir le droit à la santé pour tous sans que cela n'entraîne des difficultés financières majeures pour l'utilisateur, ce qui devrait améliorer la protection sociale des populations et contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable ;
- accélérer le renforcement des systèmes de santé nationaux, en mettant l'accent sur la stratégie des soins de santé primaires en tant que voie préférentielle pour parvenir à la couverture sanitaire universelle, comme cela a été réitéré dans la Déclaration d'Astana sur les soins de santé primaires ;
- veiller à ce que les communautés participent activement à la prise de décision, au suivi et à la surveillance des impacts des initiatives sanitaires ;
- mobiliser un financement additionnel, améliorer la qualité et la productivité des investissements consentis pour accélérer et intensifier les efforts en direction de la couverture sanitaire universelle.

Les gouvernements et les partenaires devraient :

- surveiller activement la gamme des services de santé essentiels disponibles pour chaque groupe d'âge dans les pays, afin d'élargir l'accès des citoyens aux services dont ils ont besoin pour leur santé et leur bien-être ;
- donner la priorité aux initiatives axées sur les communautés, les formations sanitaires et les districts afin de renforcer la résilience des systèmes de santé et d'assurer une prestation durable des services essentiels ;
- soutenir l'élargissement de la promotion de la santé, la prévention des maladies, ainsi que les interventions axées sur le traitement, la réadaptation et les soins palliatifs, en ciblant particulièrement les laissés pour compte ;
- soutenir de façon proactive la production et l'utilisation des données et statistiques nécessaires pour suivre les progrès réalisés en direction de la couverture sanitaire universelle dans les États Membres, et procéder aux ajustements nécessaires selon qu'il conviendra ;
- abandonner le paiement au point de prestation, car ce paiement est associé aux inégalités en matière de santé et aux obstacles financiers à l'accès aux services.

Sur la nécessité d'optimiser les partenariats multisectoriels pour une collaboration efficace afin d'améliorer les résultats sanitaires, les États Membres devraient :

- encourager le dialogue entre parties prenantes inter pays, et les partenariats public-privé, en particulier avec les organisations intergouvernementales, le secteur privé, les banques de développement, les communautés économiques régionales, les organisations non gouvernementales, les autorités locales, les instituts de recherche et le monde universitaire ;
- renforcer les partenariats public-privé pour la santé et le bien-être, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les principaux organismes partenaires, afin d'améliorer les politiques et les mesures de promotion de la santé, ainsi que les actions axées sur la prévention et les soins ;
- collaborer avec les citoyens, y compris les jeunes, les femmes et les autres groupes vulnérables, et assurer leur participation active à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et stratégies qui touchent à leur santé et à leur bien-être ;
- soutenir les administrations locales et les structures communautaires pour agir sur les déterminants de la santé et surmonter les inégalités en matière de santé, la finalité étant de veiller à ce que nul ne soit laissé pour compte ;

- investir dans la collecte et l'utilisation des informations stratégiques requises pour le plaidoyer, la planification et le suivi des programmes portant sur la santé des adolescents et des jeunes ;
- travailler à éliminer les obstacles politiques qui limitent l'accès des jeunes et des autres groupes vulnérables à l'information et aux services sanitaires (tels que le dépistage du VIH ou la contraception), puis accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques qui protègent les jeunes et favorisent leur santé et leur bien-être.

Les gouvernements et les partenaires devraient :

- continuer à encourager l'intégration de la « santé dans toutes les politiques », et soutenir la cohérence, tout comme les actions stratégiques intersectorielles et intersectorielles, afin d'agir sur les déterminants de la santé et d'améliorer la santé et le bien-être des populations ;
- donner au secteur de la santé les moyens de collaborer efficacement avec les autres secteurs et de les accompagner, pour amener ces secteurs à intégrer la « santé dans toutes les politiques » dans leurs processus.

L'OMS et les autres institutions du système des Nations Unies devraient :

- collaborer avec les États Membres, les partenaires au développement et les institutions financières pour harmoniser et intégrer les politiques, les stratégies et les interventions à fort impact tout en redoublant d'efforts pour atteindre les populations les plus vulnérables et améliorer l'équité ;
- fournir un appui aux États Membres pour qu'ils puissent mobiliser des financements, améliorer la qualité et accroître l'efficacité des investissements afin de renforcer la participation de multiples secteurs et des communautés et de mettre au point des outils et approches novateurs ;
- impliquer les chefs d'État et de gouvernement afin qu'ils prennent la tête des efforts visant à établir un programme multisectoriel systématique et cohérent pour agir sur les principaux déterminants de la santé dans leurs pays ;
- soutenir les investissements du secteur privé et du secteur public dans la promotion de la santé et la prévention primaire ;
- fournir des orientations à bases factuelles qui étayent des choix et interventions axés sur la santé, tout en appliquant le Cadre de l'OMS pour la collaboration avec les acteurs non étatiques.

Sur la nécessité d'améliorer la collaboration avec le secteur privé pour converger vers la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire grâce à des actions fondées sur des bases factuelles, les États Membres devraient :

- mettre en place un environnement juridique et politique propice, et créer des instruments susceptibles de régir la collaboration avec le secteur privé tout comme son rôle dans la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire ;
- créer et institutionnaliser des cadres de dialogue permanent entre les partenaires du secteur de la santé et le secteur privé ;
- identifier des axes appropriés pour la collaboration avec le secteur privé et la passation de marchés avec lui en vue d'élargir la couverture des services ;
- instituer des cadres de responsabilisation appropriés pour garantir la transparence mutuelle et la responsabilisation à l'égard du secteur privé.

Le secteur privé devrait :

- s'engager à collaborer avec les gouvernements pour réaliser le contrat social qui fait partie intégrante de la couverture sanitaire universelle, en application des mécanismes et cadres de responsabilisation convenus d'un commun accord ;
- tirer parti des ressources disponibles (qu'il s'agisse des ressources techniques, des infrastructures ou des technologies de l'information et de la communication) pour apporter des solutions innovantes qui permettront de converger vers la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire en Afrique en veillant à ce que nul ne soit laissé pour compte.

L'OMS, les autres institutions du système des Nations Unies et les partenaires devraient :

- fournir un appui technique aux pays pour leur permettre de concevoir et de créer un environnement juridique et politique propice, ainsi que des cadres de responsabilisation ;
- soutenir la production de données factuelles sur les bonnes pratiques en matière de collaboration entre le secteur public et le secteur privé afin de converger vers la couverture sanitaire universelle ;
- soutenir le renforcement de capacités et l'échange d'expériences entre États Membres pour permettre aux pays d'être bien préparés à exploiter efficacement les avantages de la collaboration avec le secteur privé dans le domaine de la santé.

S'agissant de la nécessité d'assurer la sécurité sanitaire, les États Membres, l'OMS, les autres institutions du système des Nations Unies et les partenaires devraient :

- accélérer l'application intégrale du Règlement sanitaire international (RSI, 2005) et renforcer la collaboration transfrontalière ;
- proposer un mécanisme assorti de prochaines étapes claires et réalisables pour améliorer non seulement la collaboration et la coordination dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence de santé publique, mais aussi la riposte et la sécurité sanitaire aux niveaux national, régional et mondial, en prêtant particulièrement attention à l'approche « Une seule santé » ;
- définir les rôles et responsabilités des diverses parties prenantes (Organisation mondiale de la Santé, CDC Afrique, organisations non gouvernementales internationales et nationales, institutions internationales, bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, monde universitaire et chercheurs) dans l'appui aux pays, en vue d'accélérer la mise en place de la sécurité sanitaire ;
- convenir d'un mécanisme intégré assorti d'un chronogramme précis pour l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources en vue d'un financement (intérieur et extérieur) viable de la mise en œuvre du plan d'action national pour la sécurité sanitaire, en utilisant une approche progressive et ciblée dans les pays et entre eux, et établir la corrélation entre cette stratégie et les plans sectoriels ;
- mener des recherches d'une part pour améliorer la connaissance de l'épidémiologie et des facteurs de risque des cinq principales maladies infectieuses en Afrique, et d'autre part pour renforcer l'action sur les causes de ces maladies.

S'agissant de la nécessité de promouvoir les innovations en vue de mettre en route la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire, les États Membres devraient :

- proposer des mesures incitatives budgétaires et non budgétaires afin de soutenir le développement d'innovations sanitaires ;
- soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques axées sur l'innovation ;
- élaborer des stratégies efficaces pour intégrer les innovations et les nouvelles technologies dans les interventions du secteur de la santé ;

- institutionnaliser l'utilisation des innovations technologiques du système d'information géographique (SIG) pour suivre et accélérer les progrès en direction de la couverture sanitaire universelle, y compris la préparation et la riposte aux situations d'urgence sanitaire.

L'OMS, les partenaires et le secteur privé devraient :

- jouer un rôle moteur pour exploiter et soutenir la transposition à grande échelle des innovations sanitaires sur le continent africain ;
- identifier, documenter et partager les bonnes pratiques dans tous les pays, y compris les leçons tirées de la coopération interrégionale, Sud-Sud et triangulaire, afin de favoriser une culture de l'innovation sur le double plan interne et externe ;
- intensifier la promotion de l'intégration technologique et de l'innovation sanitaire dans les États Membres, par exemple en programmant des expositions sur les innovations lors des réunions et conférences de haut niveau.

Les participants au Forum ont par ailleurs recommandé aux États Membres, aux partenaires et aux donateurs d'accélérer la mise en œuvre de l'« Appel à l'action de Kigali » afin de contribuer de façon significative à l'atteinte des cibles du « triple milliard » énoncées dans le treizième programme général de travail de l'OMS qui a été adopté par la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé.

Lors de la cérémonie de clôture, les participants au Forum ont exprimé leur sincère gratitude à Son Excellence E. Jorge Carlos Almeida Fonseca, Président de la République de Cabo Verde, à Jose Ulisses Correia e Silva, Premier ministre, ainsi qu'au gouvernement et au peuple caboverdiens pour l'accueil réussi du deuxième Forum sur la santé en Afrique.

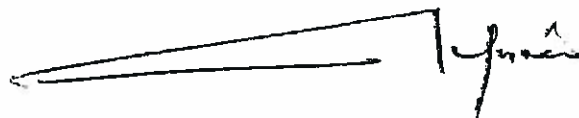
Les participants au Forum ont demandé à la Directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique de soumettre le présent « Communiqué » à la soixante-neuvième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique.

Conformément à la décision qui a été prise lors de la première édition de tenir le Forum de l'OMS sur la santé en Afrique tous les deux ans, le prochain Forum se tiendra en 2021 dans un lieu à déterminer.

Publié par :



La D^{re} Matshidiso Moeti
Directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique



Le D^r Arlindo Nascimento do Rosário
Ministre de la santé et de la protection sociale
(Cabo Verde)

28 mars 2019

28 mars 2019